



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, et MM. CHAREYRE (parti à 19h20 en donnant pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale), MACQUET (arrivé à 19h20), Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Madame Myriam CAÏCEDO.

Absent : Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

Monsieur Patrick BURTIN est désigné secrétaire de séance

Adoption procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022 : Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, refuse de signer ce procès-verbal qu'elle juge « incomplet des propos portant jugement de valeur d'un Conseiller Municipal absent ». Adoption par l'ensemble des autres Conseillers Municipaux.

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

« Après deux années de crise sanitaire sans précédent, nous nous trouvons dorénavant devant une crise énergétique liée à la guerre en UKRAINE. Nous devons relever le défi sur cette nouvelle épreuve pour trouver des solutions alternatives avant de se projeter dans une refonte énergétique complète de nos équipements publics. Le passage tout au Led de nos éclairages est une amorce mais pas suffisante par rapport au challenge à opérer. Nous allons nous engager dans une sobriété énergétique d'abord avec des gestes simples et de bon sens sans pour autant détériorer trop le confort.

Le mois de septembre fut le retour sur le chemin de l'école Jules VERNE, ce qui reste toujours un temps fort. Les sourires ou les appréhensions des 153 enfants répartis en 6 classes mais aussi des parents inquiets constituent des véritables moments d'authenticité et de bonheur.

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles enseignantes qui viennent renforcer l'équipe pédagogique enthousiaste avec l'ouverture d'une 6^e classe cette année. Notre école publique pilier éducatif de

notre société a connu deux ouvertures de classes consécutives en deux ans et deux enseignantes supplémentaires ce qui permet de réguler ostensiblement les effectifs par section pour une meilleure approche éducative et nous ne pouvons que nous féliciter de cette situation.

Je tenais également à remercier tous les agents municipaux et les élus qui ont œuvré au cours de ces deux derniers mois afin notamment de permettre l'accueil de nos enfants dans les meilleures conditions possibles, (remises en état des écoles, travaux de sécurisation et de rafraîchissement, accompagnement cantine etc...)

La municipalité renforce aussi les dispositifs d'accompagnement des élèves, grâce au socle numérique, tableau numériques, ordinateurs portables, concrétise une véritable opportunité pour nos enfants. Les dispositifs de soutien scolaire (GLAS) et d'animation le PROJET EDUCATIF TERRITORIAL durant les temps méridiens et péri-scolaires mis en place avec le GLEM consolident et complètent fortement la formation éducative de nos jeunes.

Même si l'actualité reste anxiogène il ne faut pas noircir systématiquement le tableau. Les moments de partage et de convivialité redonnent du baume cœur. Le repas républicain concocté par les agents et les élus servi aux concitoyens en juillet fut un réel succès, essentiel d'une réalité ancrée du bien-être. Ce partage instantané est même perçu comme une clé du mieux vivre ensemble.

Nos associations ont fait également le plein de leurs adhérents pour cette rentrée ce qui constitue aussi un marqueur fort de bonne santé et de vitalité d'une commune engagée avec des bénévoles motivés et passionnés. Je terminerai cette introduction de séance en souhaitant la bienvenue au petit Marius, second fils de Pauline NEVEU secrétaire de la commune ».

Monsieur le Maire fait ensuite un bref rappel du règlement intérieur du Conseil Municipal et laisse la parole à son 1^{er} Adjoint.

Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, regrette le manque de délicatesse des propos qu'il a tenu lors du Conseil Municipal du 4 juillet dernier, il aurait dû mettre les formes.

Monsieur le Maire reprend la parole afin d'indiquer que 2 plaintes ont été déposées à la gendarmerie, l'une pour usurpation de titre, l'autre pour tags sur voirie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

• **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- SARL AINKA1 : parcelle A673 ; rue Chevalier Burtin ; 25a 84ca.
 - SARL AINKA2 : parcelle A673 ; rue Chevalier Burtin ; 20a 23 ca.
 - Maison Bouchacourt : parcelles A507p, A508p, A513p et A506p ; 513 quai Bouchacourt ; 98a 80ca.
 - M. et Mme COLIN : parcelles A44, A315 et A774 ; 113 rue Jean Jaurès ; 72,76 m².
 - M. PERROT et Mme SARAGOCA : parcelle A40 ; 130 rue Jean Jaurès ; 41,87 m².
 - SCI LA LEVÉE : parcelle A200 ; 73 rue de la Levée ; 180 m².
 - MM. et Mmes DACLIN : parcelle A298 ; 78 rue Jean Jaurès ; 125 m².
 - Mme Sophie MONIN : parcelle A40 ; 130 rue Jean Jaurès : 43,64 m².
 - Mmes Frédérique et Jennifer REVERDIAU, et M. Anthony TILOI : parcelles A141, A527, A140 ; cours Bourgeois ; 357 m²
 - SCI Jules Ferry : parcelle A662 ; 129 rue Jules Ferry ; 4a 73ca
 - Entreprise BONGLET : parcelle A637 ; 129A rue Jules Ferry ; 11a 05ca.
-

• VENTE AU CLEM : DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DE LA LUDOTHÈQUE ET DE 35 M² DE LA COUR

Avec une abstention : Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale,

DIT que la désaffectation de la ludothèque et de 35 m² de la cour attenante est différée jusqu'au début de la réalisation des travaux et dans la limite de 6 ans conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,
APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public et l'incorporation au domaine privé de la commune de la ludothèque et de 35 m² de la cour attenante.

• PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ ET CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PRONONCE le retrait de la délibération du 4 juillet 2022 ainsi que l'abrogation de la délibération du 15 novembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 3 VOTES CONTRE : Mesdames Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Monsieur Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux,

- DIT que la désaffectation de l'emprise nécessaire à la réalisation des opérations de construction de l'hôtel est différée jusqu'au début de la réalisation des travaux et dans la limite de 6 ans conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,
- APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public routier et l'incorporation au domaine privé de la commune de l'emprise suivante:
 - ↳ 513 m² de la place de la République, dont la voie communale de la rue Jean Jaurès au quai Bouchacourt

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 3 VOTES CONTRE : Mesdames Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Monsieur Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux,

- APPROUVE le principe de la cession de l'emprise matérialisée par le terme « A1 » sur le plan de bornage et de division établi par Monsieur Patrick PLANTIER, géomètre-expert
- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure une promesse de vente avec la SCI SAINT MARTIN portant sur la parcelle précitée en vue de la réalisation d'un programme hôtelier de 2969 m² de surface de plancher
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique une fois les conditions suspensives de la promesse levées, qui précisera que la vente sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans la limite de six ans conformément à l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques. L'acte de vente précisera également les conséquences de cette résolution tel que cela est mentionné dans l'étude d'impact jointe. L'acte de vente précisera les conditions de reconstruction de cet espace affecté à l'usage direct du public tel qu'il est prévu dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires pour entériner cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• **BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

APPROUVE la modification des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

C/70311 – concessions dans les cimetières	=	655,00 €
C/7062 – redevances services à caract. culturel	=	95,00 €
C/7067 – redevance services périscolaires	=	7.200,00 €
C/73212 – Dotation solidarité communautaire	=	17.568,00 €
C/74121 – Dotation solidarité rurale	=	18.488,00 €
C/74127 – Dotation nationale de péréquation	=	11.234,00 €
C/74718 – autres	=	4.500,00 €
C/74834 – Etat compensation taxe foncière	=	253,00 €
C/774 – Subventions exceptionnelles	=	1.500,00 €
C/7788 – Produits exceptionnels divers	=	960,00 €
TOTAL	=	62.453,00 €

FONCTIONNEMENT -DÉPENSES :

C/023 – virement à la section d'investissement	=	18.000,00 €
C/60633 – fournitures de voirie	=	2.000,00 €
C/61521 – entretien de terrains	=	5.000,00 €
C/61551 – entretien matériel roulant	=	2.453,00 €
C/6226 – honoraires	=	12.000,00 €
C/6411 – personnel titulaire	=	6.000,00 €
C/6413 – personnel non titulaire	=	9.000,00 €
C/6531 – indemnités élus	=	1.000,00 €
C/657362 – C.C.A.S.	=	7.000,00 €
TOTAL	=	62.453,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES :

C/021 – virement de la section de fonctionnement	=	18.000,00 €
C/1311 – subvention équipement transfert État	=	4.400,00 €
C/1328- autres	=	9.180,00 €
C/1347 – dotation soutien à l'investissement local	=	1.800,00 €
TOTAL	=	33.380,00 €

INVESTISSEMENT – DÉPENSES :

C/2031 – frais d'études	=	23.500,00 €
C/21312 – bâtiments scolaires	=	3.880,00 €
C/21318 – autres bâtiments publics	=	1.000,00 €
C/2184 – mobilier	=	5.000,00 €
TOTAL	=	33.380,00 €

• **REPAS RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFICATION SOCIALE**

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine de Saint-Laurent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle avec l'Etat et/ou ses représentants.

DÉCIDE de fixer le barème de tarifs à trois tranches de quotient familial ainsi :

Quotient familial CAF ou MSA sur justificatif daté du mois de septembre de l'année scolaire concernée	Coût de repas unitaire pour les familles	Aide de l'État
Inférieur ou égal à 1.000 €	1,00 €	3 €

De 1.001 € à 1.250 €	4,00 €	0 €
Supérieur à 1.250 €	4,20 €	0 €

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

• SUEZ EAU FRANCE : SIGNATURE CONVENTION POUR ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Suez Eau France une convention pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie.

• MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : ADOPTION DU MONTANT RÉVISÉ DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMPÉTENCE CONTRIBUTION AU SDIS

APPROUVE le montant des attributions de compensation issu de la révision libre pour la commune de Saint-Laurent-sur-Saône votée par le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.) et liée au transfert de la contribution SDIS en 2005 et sa restitution aux communes en 2015, tel que présenté.

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à M.B.A.

• MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

APPROUVE la convention relative à l'adhésion au service commun informatique de M.B.A. et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

• TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE VIA L'APPLICATION @CTES

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant concernant la télétransmission des actes de commande publique ainsi que des documents de procédure afférents.

• DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

DÉSIGNE Monsieur Marc SAUVAGEON en tant que correspondant incendie et secours.

• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

● Monsieur le Maire évoque la question des économies d'énergie avec la possibilité d'éteindre des éclairages publics dans la commune. Il rappelle les mesures préconisées par le plan de sobriété de l'Etat du 6 octobre et annonce sa volonté de s'y conformer. La commune s'est engagée, depuis 2020, dans la transition énergétique, notamment par le passage au tout LED. « Il s'agit maintenant d'aller plus loin dans cette démarche et de réfléchir à d'autres pistes, ne serait-ce que par solidarité avec les ménages à qui on demande de faire des efforts ».

Il soumet la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit sur certains axes.

● Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, pense qu'il est préférable de laisser les « grandes rues » (type rue de la Levée) éclairées, et précise que grâce au passage au led, la facture d'électricité a été réduite de près de 50%.

● Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, indique que la coordination de l'éclairage entre les quartiers semble difficile à gérer.

● Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, évoque ensuite les décorations de Noël : le coût des dernières achetées a été estimé à 6 euros/décoration/mois. L'économie réalisée serait donc minime mais il propose de réduire d'une semaine le temps d'allumage.

- Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir à ces possibilités afin de décider des mesures à prendre lors du prochain conseil du 5 décembre.

Il évoque ensuite les économies qui pourraient être réalisées au niveau du chauffage : les thermostats ont été réglés dans la salle de sport à hauteur de 15°.

A l'école maternelle la température ne sera pas en dessous de 21°.

Des vannes thermostatiques vont être installées dans les bâtiments communaux, notamment à l'école durant les vacances scolaires. Il sera demandé aux enseignantes de baisser la température le soir.

- Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, évoque le marché du dimanche matin sur lequel est uniquement présente désormais la ferme en bresse qui s'est associée avec d'autres producteurs. Il n'y a donc qu'un seul stand qui propose : viande, charcuterie, œufs, miel, confitures, bières, fromage, savons au lait d'Ânesse, légumes et fruits. Le marché fera une pause durant la période hivernale.

- Madame Hakima MELLAC, Adjointe, dresse un état des actions réalisées au niveau social.

- Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, indique que la livraison de la gendarmerie est prévue le 16 décembre prochain suivi du déménagement durant les vacances de Noël pour une ouverture espérée en janvier 2023.

Parallèlement, la réfection de la rue du bon lait est prévue en 3 tranches avec réalisation de la 1^{ère} en décembre.

A noter la création d'un trottoir rue de la Résistance.

Il indique ensuite que des érables ont été coupés sur la commune car il représentait un danger.

Au niveau des investissements, une balayeuse d'occasion a été achetée par la commune permettant ainsi d'assurer une propreté régulière de la commune.

- Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, annonce que les platanes du jeu de boules seront élagués à 100 % et que d'autres platanes et tilleuls de la commune feront également l'objet d'élagages.

- Concernant le problème des pigeons, Monsieur le Maire indique qu'un pigeonnier contraceptif va être réalisé par un agent communal, permettant ainsi de maîtriser les naissances par stérilisation des œufs.

Il fait part ensuite d'une aide destinée aux publics en difficultés face au numérique, grâce à la présence à l'espace de vie sociale tous les lundis, de 9 h à 12 h d'un conseiller numérique (SIEA).

- Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale, évoque la sortie accrobranches à laquelle ont participé 61 personnes et qui a été réalisée grâce aux ventes faites le dimanche matin sur le marché.

- Monsieur le Maire clôture la séance en donnant les dates des prochaines manifestations à venir sur la commune :

- vendredi 18 novembre : spectacle des Vendanges de l'humour à la salle des fêtes
- samedi 10 et dimanche 11 décembre : concert « Johnny Hallyday interprété par Claude BLOCH » à la salle des fêtes
- repas des aînés de la commune : jeudi 22 décembre. Il invite toutes les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas reçu de courrier à ce sujet à se manifester à l'accueil de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56

